

DECISION N° 2024-07

OBJET : Marché SID23W – Mission de contrôle technique dans le cadre de la conception et la réalisation du centre de tri de Valoseine – Signature

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

CONSIDERANT le besoin du Syndicat en matière de mission de contrôleur technique lors des travaux de modernisation du centre de tri de Valoseine à Triel-sur-Seine, durant les phases de conception, de réalisation, de réception et de garantie de parfait achèvement ;

CONSIDERANT en conséquence la procédure SID23W « Mission de contrôle technique dans le cadre de la conception et la réalisation du centre de tri de Valoseine » ;

CONSIDERANT que la procédure est menée en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'au terme de la date limite de remise des offres, cinq offres ont été reçues et ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères définis préalablement à la mise en concurrence du marché ;

CONSIDERANT que le prestataire Point contrôles présente l'offre économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse des offres ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation SID23W « Mission de contrôle technique dans le cadre de la conception et la réalisation du centre de **ent de vauzémont** à la société Point contrôles, sise 1 Allée Emile Cohl 77200 Torcy Siret 834 709 248 00027, et de signer en conséquence le marché public afférent pour un montant global et forfaitaire de 27 280 euros HT soit 32 736 euros TTC, pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement des ouvrages objet du marché global de performance, la durée prévisionnelle du marché étant de 42 mois.

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20240411-2024-07-AR
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception en préfecture : 11/04/2024

11 AVR. 2024

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Transmis en Préfecture et affiché le

François DAZELLE

11 AVR. 2024 Président du Syndicat Intercommunal